

## Nigeria

En 2014, l'intensification des violences et des atrocités commises par Boko Haram, groupe de militants insurgés fondé au Nigeria, a dominé l'actualité des droits humains de ce pays. Le groupe a tué sans distinction des civils, enlevé des femmes et des filles, enrôlé de force des jeunes hommes et des garçons, et détruit des villages, des villes et des écoles. En avril 2014, l'enlèvement par Boko Haram de près de 300 écolières dans la ville de Chibok a attiré une attention mondiale sans précédent à l'égard de ce groupe.

Exhibant sa puissance militaire de manière choquante, Boko Haram a saisi et contrôlé des territoires dans trois États assiégés—Borno, Yobe et Adamawa—dans le nord-est du pays. Ripostant au groupe islamiste, les forces de sécurité gouvernementales ont également été impliquées dans de graves atteintes aux droits humains et au droit humanitaire international lors de leur traitement de personnes suspectées d'appartenir à Boko Haram. Les violences se sont poursuivies, malgré l'imposition d'un état d'urgence en 2013, renouvelé en mai 2014. Le conflit a entraîné la mort de plus de 2 500 civils entre janvier et août 2014, ainsi que le déplacement de plus de 650 000 résidents à l'intérieur du pays, et de plus de 80 000 autres qui se sont réfugiés dans des pays voisins.

Dans d'autres régions du Nigeria, la violence communale, alimentée par la concurrence autour du pouvoir et de l'accès à la terre qui oppose les pasteurs nomades aux communautés agricoles, a tué plus de 1 200 personnes dans les États du centre-nord du pays en 2014. Les forces de sécurité, y compris la police, ont commis des atteintes aux droits humains, dont des actes de torture à travers le pays.

Les autorités nigérianes n'ont guère entrepris de démarches pour enquêter ou poursuivre en justice les auteurs de ces violences. Des acteurs internationaux, notamment le Royaume-Uni, les États-Unis et les Nations Unies, ont à de multiples reprises condamné les actes de Boko Haram, mais leur critique du comportement abusif des forces de sécurité nigérianes n'a entraîné aucun changement significatif.

## **Exactions commises par Boko Haram**

Boko Haram a attaqué et, dans certains cas, tenu plus de 130 villes et villages, où le groupe a imposé son interprétation de la charia. Des combattants de Boko Haram ont perpétré des massacres, rasé et pillé des habitations, des entreprises, des écoles, des églises, des marchés et des centres de santé dans les États de Borno, Yobe et Adamawa.

La violence s'est propagée jusqu'aux villes de Kano, Jos, Kaduna, Gombe, Bauchi, Lagos et Abuja, dans le Territoire de la capitale fédérale, où de multiples bombardements—dont les insurgés ont revendiqué la responsabilité—ont fait plus de 410 morts. Sur les quelque 6 000 civils morts depuis 2009 lors d'attaques menées par Boko Haram, plus de 2 563 ont été tués au cours de la seule année 2014.

Depuis 2009, Boko Haram a détruit au moins 211 écoles dans le seul État de Borno, et enlevé plus de 500 femmes et filles dans le nord-est du pays, dont au moins une centaine ont soit réussi à s'échapper, soit été secourues par les forces de sécurité, ou ont été libérées par les insurgés. Certaines des femmes et filles victimes d'enlèvement ont également subi d'autres exactions, notamment des violences sexuelles, des mariages forcés et des conversions forcées.

Le principal enlèvement massif commis par Boko Haram a été la capture de 276 lycéennes d'un établissement géré par le gouvernement à Chibok, dans l'État de Borno ; 219 de ces lycéennes sont toujours en captivité. Des lycéens ont également été ciblés lors d'attaques lancées par Boko Haram contre des établissements scolaires : les insurgés ont tué plus de 100 lycéens, tous de sexe masculin, dans les lycées gouvernementaux de Buni Yadi et Potiskum, dans l'État de Yobe, lors d'attaques perpétrées en février et novembre. Les insurgés ont aussi enlevé et enrôlé de force des centaines de garçons et jeunes hommes ; ceux qui leur ont opposé une résistance ont été exécutés.

## **Comportement des forces de sécurité**

Les forces de sécurité gouvernementales ont continué d'employer la manière forte en réponse à la violence de Boko Haram, entraînant de graves atteintes aux droits humains. Des suspects sont régulièrement victimes d'abus et de tortures, et mis au secret dans des conditions de détention abusives sans inculpation ni procès. L'Équipe d'enquête conjointe,

dont les autorités militaires avaient ordonné l'instauration en 2013, a recommandé que, sur les 1 400 détenus, 500 suspects du nord-est du pays fassent l'objet d'un procès. Moins de 50 suspects ont été jugés.

Lors d'une attaque lancée en mars par Boko Haram contre la caserne militaire de Giwa et le centre de détention de Maiduguri, dans l'État de Borno, les forces de sécurité auraient tué plus de 600 détenus qui avaient cherché à fuir pendant l'attaque. Aucun membre des forces de sécurité n'a été jugé pour ces atteintes aux droits humains, ou pour de précédentes exactions, alors que les autorités militaires s'étaient à maintes reprises engagées à enquêter sur eux.

Des groupes d'autodéfense locaux qui aident les forces de sécurité nigérianes à appréhender les militants et à repousser les attaques auraient été impliqués dans le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, ainsi que le mauvais traitement et les homicides de suspects du groupe Boko Haram. Au moment de la rédaction des présentes, les autorités nigérianes enquêtaient sur des vidéos qui semblaient montrer l'exécution d'hommes non armés par des soldats, dont certains en uniforme, et de membres de groupes d'autodéfense reconnaissables à l'uniforme fourni par le gouvernement de l'État de Borno.

### **Violences intercommunales et politiques**

La violence intercommunale, qui accable depuis des années les États de Plateau et Kaduna, dans la ceinture centrale du pays, s'est propagée à d'autres États du Nord, dont Benue, Nasarawa, Taraba, Katsina et Zamfara.

Depuis 2010, la violence récurrente dans ces États a entraîné la mort de plus de 4 000 personnes et le déplacement de plus de 120 000 résidents. Le fait que les autorités fédérales et étatiques n'ont pas enquêté sur les crimes commis par toutes les parties, notamment les groupes ethniques et économiques dans ces cinq États, et n'ont pas poursuivi en justice les auteurs de ces crimes, a envenimé la lutte autour du pouvoir politique entre groupes ethniques et n'a aucunement contribué à la résolution de la question de l'accès contesté aux pâturages pour les éleveurs sédentaires et les bergers nomades.

Début 2014, la violence politique opposant les militants des deux principaux partis à l'approche des élections générales de février 2015 a provoqué de sanglants affrontements dans l'État de Rivers. En septembre, le président du Sénat nigérian a déclaré que les élections de 2015 risquaient d'être retardées, la nation étant « *en guerre contre Boko Haram* ». La Commission électorale nationale indépendante, qui supervise les élections, avait également fait savoir qu'il pourrait être difficile d'organiser un scrutin dans les trois États actuellement soumis à l'état d'urgence.

## **Corruption gouvernementale**

La corruption endémique qui caractérise le secteur public a continué de porter atteinte aux droits sociaux et économiques au Nigeria. En février 2014, le gouvernement a suspendu le gouverneur de la Banque centrale du Nigeria, Sanusi Lamido Sanusi, sur la base d'irrégularités financières présumées. Sanusi avait allégué que la société pétrolière d'État, la Nigeria National Petroleum Corporation, était impliquée dans une corruption à grande échelle, question sur laquelle le gouvernement n'a pas encore ouvert d'enquête.

En mai, le Président Goodluck Jonathan a déclaré à des journalistes que les allégations de corruption portées contre des membres de son cabinet étaient de nature politique et que la plupart des actes ne constituaient rien d'autre que des « *vols communs* ».

La Commission chargée des délits économiques et financiers (*Economic and Financial Crimes Commission*) et son équivalent dans le secteur public, la Commission indépendante en charge des pratiques corrompues et autres délits connexes (*Independent Corrupt Practices and Other Related Offences Commission*) ne se sont pas suffisamment bien penchées sur la corruption de haut niveau et les crimes financiers qui affectent le pays. Nombre des arrestations et des poursuites en justice ont en effet visé des petits fonctionnaires, alors que les allégations relatives à des personnalités politiques haut placées et l'élite du pays n'ont pas suscité d'enquêtes.

## **Orientation et identité sexuelles**

Dans les États du sud du pays, en vertu du code pénal, un comportement homosexuel consensuel risque d'être sanctionné par une peine de 14 ans de prison. Dans les États du

Nord, en vertu de la charia, les punitions comprennent des coups de baguette, un emprisonnement ou la mort par lapidation.

La loi qui interdit le mariage entre personnes du même sexe (*Same-Sex Marriage Prohibition Bill*), que le Président Jonathan a ratifiée en janvier 2014 a porté la situation dans ce domaine à des « *niveaux absurdes* », comme l'a déclaré un observateur, la nouvelle loi criminalisant les marques d'affection publiques entre couples du même sexe et pénalisant les organisations de défense des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT). La loi pourrait entraver les droits en matière de soins de santé en criminalisant les campagnes d'accès à ces soins qui sont destinées aux groupes LGBT. La législation contredit, en des termes vagues, la Constitution nigériane, ainsi que les obligations auxquelles le pays est tenu en vertu des traités régionaux et internationaux relatifs aux droits humains. La législation a été condamnée sans ambages par les groupes locaux et internationaux de défense des droits humains.

### **Liberté d'expression, des médias et d'association**

Les médias nigériens sont indépendants, puissants et libres. Cependant, ils ne sont pas à l'abri d'actes d'intimidation et de harcèlement lorsqu'ils publient des documents jugés peu flatteurs par les autorités.

En juin, les forces de sécurité ont réagi à des articles accusant l'armée de mener une campagne contre plusieurs organes de presse par la fermeture de journaux et l'arrestation d'au moins deux journalistes. En juillet, un membre de la Chambre fédérale des représentants a introduit un projet de loi devant le parlement afin de réglementer les fonds étrangers attribués aux organisations de la société civile. Cette législation exige des organisations volontaires qu'elles s'inscrivent auprès de la Commission indépendante en charge des pratiques corrompues et autres délits connexes et obtiennent son accord au plus tard 60 jours après avoir accepté les fonds des organisations internationales. S'il était adopté, ce projet de loi porterait atteinte au droit à la liberté d'association et de réunion garanti par la Constitution nigériane et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

## Principaux acteurs internationaux

Sous le coup des pressions nationales et internationales qui ont suivi l'attention médiatique massive suscitée par l'enlèvement par Boko Haram de centaines d'écolières au mois d'avril, le gouvernement nigérian a demandé une aide pour lutter contre l'insurrection. Son appel s'est soldé par une implication accrue des acteurs internationaux et a donné la possibilité de faire pression sur le gouvernement nigérian en raison de son bilan lamentable dans le domaine des droits humains.

Lors de la réunion ministérielle sur la sécurité au Nigeria, organisée à Londres en juin, le Royaume-Uni a présenté une série imposante d'aides en matière de défense et de développement afin de renforcer les capacités de l'armée nigériane. Cette assistance prévoit la fourniture d'avions de surveillance et l'entraînement d'unités qui seront déployées lors d'opérations de contre-insurrection dans le nord-est du pays.

Lors du Sommet États-Unis—Afrique organisé en août 2014, le Président américain Barak Obama a annoncé le lancement de l'Initiative sur la gouvernance en matière de sécurité, dont le Nigeria sera l'un des premiers bénéficiaires. Cette initiative est conçue pour contribuer à améliorer la transparence, la gouvernance et l'efficacité du secteur de la sécurité.

En septembre, le gouvernement américain a annoncé son intention de lancer un important programme de sécurité frontalière à l'attention du Nigeria, du Cameroun, du Tchad et du Niger dans le cadre du Fonds de prévoyance pour la sécurité mondiale (*Global Security Contingency Fund*) lancé par le Président Obama pendant ce même Sommet. Le Président Obama a déclaré que les États-Unis s'engageaient à aider le Nigeria à lutter contre Boko Haram, et a demandé instamment au gouvernement nigérian de prendre des mesures plus exhaustives pour protéger ses citoyens.

En novembre, le gouvernement américain a confirmé des allégations émises par les autorités nigérianes selon lesquelles il niait avoir vendu des hélicoptères militaires au Nigeria, notamment parce que l'armée nigériane ne protégeait pas ses civils pendant les opérations militaires.

En juillet, le Parlement européen a adopté une résolution condamnant les exactions de Boko Haram et exhortant le gouvernement nigérian à veiller à ce que la lutte contre la violence insurgée soit menée dans le respect des obligations auxquelles il est tenu en vertu du droit international. Dans le nord du pays, la violence a suscité une attention considérable de la part des Nations Unies : en mai, le Conseil de sécurité a ajouté Boko Haram à la liste des entités devant faire l'objet des sanctions de la résolution 1267 de l'ONU (concernant a priori Al-Qaïda), qui impose au groupe un gel de ses avoirs internationaux, une interdiction de voyager et un embargo sur les armes. En mai, le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé faisait pour la première fois apparaître Boko Haram dans sa « *liste de la honte* » en tant que partie à un conflit qui « *tue et mutilé des enfants* » et « *s'en prend aux écoles et aux hôpitaux* ».

Lors d'une visite au Nigeria en mars, la Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme alors en fonction, Navi Pillay, a souligné combien il était important que des enquêtes transparentes soient menées sur les atteintes que les forces de sécurité auraient commises dans le nord-est du pays.

La procureure de la Cour pénale internationale (CPI) s'est déplacée au Nigeria en février, où elle a réitéré les conclusions de son Bureau, à savoir que Boko Haram est un groupe armé et que la situation dans le nord-est du Nigeria constitue un conflit armé non international. La CPI procède à l'examen préliminaire de la situation au Nigeria depuis 2010.

## **Politique étrangère**

Le Nigeria joue un rôle important dans les affaires africaines et internationales, et a montré son engagement envers le dispositif international de défense des droits humains en ratifiant tous les principaux traités internationaux et régionaux dans ce domaine.

En Afrique, principal domaine de sa politique étrangère, le Nigeria est membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Président Jonathan est comédiateur des efforts de la CEDEAO visant à résoudre le conflit au Mali, et le pays fournit actuellement des éléments à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali.

Le Nigeria entretient des relations avec l'ONU et ses organes, notamment en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il participe régulièrement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et de l'Union africaine à travers le monde. En février, le Nigeria a été réélu à la présidence du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'ONU, et il assure actuellement la présidence du Comité du Conseil de sécurité concernant la Guinée-Bissau et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. En octobre, le Nigeria a été élu parmi les nouveaux membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour la période 2015-2017.

Le Nigeria soutient les efforts de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et est actuellement l'un des trois vice-présidents du Comité 1540 du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est également l'un des deux vice-présidents du Comité du Conseil de sécurité concernant le Soudan.

Le Nigeria joue un rôle de premier plan parmi les pays qui réclament l'élargissement du Conseil de sécurité de l'ONU, et est l'un des principaux aspirants africains au statut de membre permanent d'une version réformée du Conseil.